

Compte-rendu de la réunion du 7 février 2022

Présents : MADINIER Pierre, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : TRACOL Stéphane, SERAYET Thierry.

Pouvoirs : TRACOL Stéphane à MISERY Nadine.

Secrétaire : GRATTESSOL Nicolas.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 janvier 2022 à l'unanimité.

1°) Aménagement d'un commerce bar-restaurant et appartement dans un bâtiment existant - Demande de subvention sur les crédits de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'aménager le local jouxtant la mairie en y créant un bar-restaurant en rez-de-chaussée à la place de l'ancienne cantine municipale et réhabiliter l'appartement vétuste situé à l'étage.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce projet d'aménagement d'un bar-restaurant et appartement est estimé à 220 000,00 euros HT.

Il propose de solliciter une subvention sur les crédits de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un commerce bar-restaurant et appartement dans un bâtiment existant,
- **Valide** le montant des travaux estimé à 220 000,00 euros HT,
- **Sollicite** une subvention sur les crédits de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

2°) Concessions du cimetière communal - Dimensions et tarifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de redéfinir les dimensions et les tarifs des concessions dans le cimetière communal. Il propose de les fixer comme suit :

Dimension	Simple = 2,50 m² (1,00 m larg. x 2,50 m long.)	Double = 5 m² (2,00 m larg. x 2,50 m long.)
Durée		
15 ans	150,00 euros	300,00 euros
30 ans	300,00 euros	600,00 euros
50 ans	500,00 euros	1 000,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les dimensions et tarifs des concessions du cimetière comme indiqué ci-dessus.

3°) Concessions du columbarium - Dimensions et tarifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs des concessions du columbarium. Il rappelle que le columbarium est divisé en cases de deux dimensions différentes destinées à recevoir 4 ou 6 urnes. Il propose de les fixer comme suit :

Type de case	Case de 4 urnes	Case de 6 urnes
Durée		
15 ans	200,00 euros	300,00 euros
30 ans	400,00 euros	600,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les tarifs des concessions du columbarium comme indiqué ci-dessus.

4°) Fibre optique – Convention avec ADN pour le déploiement du réseau fibre optique sur la propriété de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'ADN (Ardèche Drôme Numérique) va déployer un réseau de fibre optique sur le territoire Ardèche Drôme.

ADN a délégué au groupement d'entreprises Axione/Bouygues Energies & Services, la gestion administrative et la réalisation des travaux de déploiement.

Les études préalables au déploiement ont permis de définir que le réseau fibre ADN passera en partie sur des parcelles appartenant à la commune (E 980, 982, 986).

Il convient donc de signer une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) pour l'autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles E 980, 982 et 986.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec ADN pour autoriser l'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique sur les parcelles E 980, 982 et 986.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes nécessaires à ce projet.

5°) Création d'un terrain multisports et d'un parcours de jeux ludiques - Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de créer un terrain multisports ainsi qu'un parcours de jeux ludiques (parcours Marius) afin de répondre aux attentes des enfants, des adolescents de la commune ainsi que le bénéfice pour l'enseignement sportif de l'école publique.

Le montant de la création d'un terrain multisports ainsi que d'un parcours de jeux ludiques (parcours Marius) s'élèvent à 36 538,00 euros H.T. suivant les devis proposés par la société MEFRAN Collectivités.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la création d'un terrain multisports et d'un parcours de jeux ludiques (parcours Marius) suivant les devis de la société MEFRAN Collectivités ;
- **Sollicite** une subvention maximale à l'Agence Nationale du Sport ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

6°) Questions diverses

- **Panneau d'information lumineux** : il est procédé à un vote concernant l'acquisition d'un panneau d'information lumineux. Le résultat est le suivant : 6 abstentions - 2 contres - 6 pour. Le panneau d'information lumineux sera donc inscrit au BP 2022.
- **Panneau d'affichage municipal** : une demande sera faite auprès de la communauté de communes en vue de savoir si la fourniture d'un nouveau panneau d'affichage municipal serait possible.
- **Courrier** : lecture du courrier d'un particulier concernant la demande d'installation d'une borne incendie au quartier de Chinon.
- **Stationnement** : il est évoqué le problème récurrent de stationnement au niveau des rues du centre village.
- **Demande de subvention** : Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de subvention de la ligue contre le cancer.

La séance est levée à 22h00.

